

portant inscription au Tableau d'Avancement pour l'année 1977 des Sous-Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 77-14 du 25 Mars 1977, portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant statut général des personnels militaires des F.A.P. et l'Ordonnance numéro 70-15/D/DN du 16 Mars 1970, qui l'a modifiée ;
VU le Décret n° 392/PR-DN du 26 Décembre 1968, portant statuts particuliers du personnel militaire de l'ex-Gendarmerie Nationale du Bénin ;
VU le Décret n° 71-258 du 20 Décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des personnels militaires en différents corps ;
SUR proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 6 Juillet 1977,

DECRETE :

ARTICLE 1er :- Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1977, les personnels militaires des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent :

FORCES DE DEFENSE NATIONALE

- Pour le grade de Sous-Lieutenant :

Les Adjudants-Chefs :

- TCHOUKPA Idelphonse

- GANSE Rémy
- ELEGBEDE Moustapha
- TOKO Imorou
- AIVODJI Sylvestre
- DOGO Charles
- SALE Bouraïma
- ADJAI Mathieu
- SOSSOU Isidore
- AHO Ernest
- MAHOUEKPO Gaston
- MANZA Adamou
- BARRA Codjo Joseph
- AKOGBE Alexandre
- TOHOUNDJO Augustin
- ABOUTA Augustin
- GBAYI Comlan
- GNANSOUNOU Michel
- BRUN Augustin Donatien.

ARTICLE 2 :- La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 9 Juillet 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances,


Isidore AMOUSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MF 5 autres Ministères 14 Intéressés 19
DPE-DGAJL-INSAE 6 ICE et ses Sections-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 UNB-FASJEP-EN 6 DB-DCF-Solde 6
Trésor-DI-DSI 12 CAR/MIL 10 EMGFAP-EMFIN 24 JORPB 1.-